

REMBOURSEMENT

Sports

Le sport, c'est la santé ! La Mutualité Neutre vous soutient dans vos efforts. Vous devez nous remettre le [formulaire](#) pour bénéficier de cet avantage.

Assurance Complémentaire

Jusqu'à 40 € par an

La Mutualité Neutre rembourse 40€ pour toute affiliation à un club sportif. Dans tous les cas, le montant de l'intervention devra être limité au montant réellement payé pour l'affiliation à un club sportif.

Document à fournir :

- Attestation établie par l'organisation sportive.
- Le formulaire de remboursement "Affiliation à un club sportif" disponible dans votre guichet en ligne mymn.be ou sur notre page "formulaires".

Conditions d'intervention :

- **Il doit s'agir de l'un des sports suivants** : l'athlétisme, le badminton, le base-ball, le basket, le bowling, la danse (en ce compris le ballet), la plongée, le sport de combat, l'haltérophilie, le golf, la gymnastique, le handball, le hockey, la balle-pelote, le canoë.